



Ottawa, le 20 décembre 2021

MISE À JOUR IMPORTANTE | CONDITIONS DE FERMETURE D'UNE OU DES ÉCOLES

COMMUNICATION OFFICIELLE

Chers parents, tutrices et tuteurs,

Comme vous le savez, la situation liée à la COVID-19 continue d'évoluer. Nous sommes conscients que plusieurs d'entre vous peuvent hésiter à envoyer leur enfant à l'école et même se demander pourquoi les écoles demeurent ouvertes.

À cet égard, nous tenions à vous partager ce complément d'information au sujet des conditions de fermeture d'une ou des écoles.

Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario peut décider de fermer une ou des écoles selon l'une des conditions suivantes :

- Réception d'une directive de fermeture provenant du ministère de l'Éducation;
- Réception d'une directive de fermeture provenant du bureau de santé publique local;
- Si une école manque de personnel enseignant;
- ou toute autre situation qui pourrait affecter la santé et la sécurité des élèves et du personnel (p. ex. : fuite de gaz, température trop froide, etc.).

Si vous faites le choix de garder votre enfant à la maison, nous vous invitons à consulter son Classroom pour connaître les travaux à faire et à communiquer avec le ou les enseignants de votre enfant afin d'obtenir les directives nécessaires à la continuité de l'apprentissage en mode asynchrone, pour le reste de la semaine. Il n'y aura aucune conséquence négative à la suite d'une absence cette semaine.

Si vous avez besoin d'emprunter un outil technologique, veuillez en faire la demande [ici](#).

Merci de votre compréhension et de votre collaboration,

Sylvie C.R. Tremblay
directrice de l'éducation